



EXTRAITS DU RAPPORT

du général (2S) Pascal **BONNAUD**,
président du jury du concours **OG OA** – session 2020.

1 – ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Conformément aux dispositions de l'annexe V de l'arrêté de deuxième référence, les épreuves d'admissibilité comprenaient une épreuve écrite de culture générale (durée 4 heures – coefficient 05 – note éliminatoire < 5) et une épreuve écrite de synthèse de dossier (durée 4 heures – coefficient 05 – note éliminatoire < 5).

11 – Épreuve de culture générale

L'épreuve consiste en la rédaction, avec ou sans documentation, d'un devoir sur une question d'intérêt général ou d'actualité. Le sujet était :

"Le changement climatique s'est produit à cause du comportement humain, donc il est naturel que ça soit aux êtres humains de résoudre ce problème. Il se peut qu'il ne soit pas trop tard si nous prenons des mesures décisives aujourd'hui."

Ban Ki-Moon

Le jury a pénalisé la majorité des candidats pour des difficultés d'orthographe et de syntaxe. En revanche, le canevas de l'épreuve est maîtrisé.

Les notions attendues sont présentes dans la majorité des copies. Les candidats font état d'une bonne connaissance du sujet, utilisent de bonnes citations avec les bons auteurs. En revanche, peu ont défini la notion de changement climatique ou exclu les autres notions ne rentrant pas dans son champ d'application.

12 – Épreuve de synthèse de dossier

Elle consiste en la rédaction en 600 mots (+ 10 %) d'une synthèse objective, dénuée de toute appréciation personnelle, construite selon un plan classique (introduction, développement, conclusion). Le sujet (dossier de 17 documents comportant 39 pages) était :

« La sécurité privée en France : un secteur en pleine mutation ».

Globalement, les règles de forme de l'épreuve sont respectées, mais certaines copies présentent un déséquilibre des différentes parties. Quelques introductions sont beaucoup trop longues, au détriment du développement, quand certaines conclusions n'apportent rien au devoir.

Certaines copies présentent une problématique sous forme interrogative mais il manque trop souvent une idée maîtresse clairement formulée dès l'introduction.

Aucune copie n'a fait l'objet d'un retrait de point lié au nombre de mots maximum, quand bien même le décompte effectué par les candidats (qui notent le résultat) n'est pas toujours exact.

Certaines copies présentent des signes distinctifs (étoiles) qui n'apportent rien et pourraient constituer un motif d'élimination.

Certaines copies souffrent aussi d'un manque de soin global (présentation, orthographe, syntaxe), de formulations approximatives voire parfois familières, ce qui semble pour le moins surprenant au regard du niveau attendu par ce type de candidat. Il n'est pas exclu, dans certains cas, qu'une mauvaise gestion du temps de l'épreuve puisse expliquer le manque de soin final.

Le dossier a été compris par l'ensemble des candidats et les points clés ont le plus souvent été identifiés. À noter toutefois que le rapport parlementaire des députés Fauvergue et Tourot de 2018, élément clé de la thématique abordé à cinq reprises dans le dossier, n'a été cité par aucun candidat. Les lacunes de fond découlent le plus souvent de l'absence d'idée maîtresse claire et précise formulée dès l'introduction, ce qui rend difficile ensuite la présentation d'idées directrices cohérentes dans le corps du devoir qui favoriseraient pourtant une présentation analytique. Épreuve par excellence de l'analyse et de la présentation « chirurgicale » des idées, la synthèse de dossier a parfois précisément manqué de « synthèse ».

Sans être impératif, le plan tripartite consistant à présenter un état des lieux de la sécurité privée comme secteur en pleine expansion, à aborder ses faiblesses puis à en distinguer les pistes de progrès et évolutions engagées, semble toutefois être le plus à même de broser de manière cohérente l'ensemble des points essentiels du dossier. C'est d'ailleurs le cheminement suivi par les deux copies qui se distinguent par la qualité du raisonnement et de la présentation intelligente des idées et par la note finale obtenue.

2 – ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le 3 juin 2020 à la DGGN.

En raison des adaptations imposées par la crise sanitaire du COVID-19, seule l'épreuve d'aptitude générale a été maintenue (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation). Les épreuves de langue étrangère et sportives ont été supprimées, leurs coefficients reportés sur l'épreuve d'aptitude générale. Tous les candidats admissibles se sont présentés à cette seconde phase du concours. Au terme des épreuves et après délibération, le jury a retenu **06 candidats** sur liste principale.

L'épreuve d'aptitude générale vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier de gendarmerie au regard de sa personnalité et de sa motivation, ainsi que de sa culture générale, ses facultés d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit et son équilibre émotionnel. Elle se compose d'un entretien individuel avec un psychologue et d'un entretien avec le président du jury assisté d'un examinateur.

Tous les candidats étaient sérieux, présentaient de bons dossiers et s'étaient visiblement bien préparés pour l'épreuve d'aptitude générale.

CONCLUSION – PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU JURY

Le principal objectif recherché par le jury a été de déceler les candidats qui présentaient les profils les plus en adéquation avec celui d'un officier de gendarmerie.

Compte tenu de leur âge et de leur expérience dans les armées, les candidats présentaient, en général, un caractère affirmé et une maturité évidente. La très grande majorité d'entre eux a réussi à convaincre le jury de leur capacité d'adaptation à une poursuite de leur carrière dans la gendarmerie.

Ce concours offre à la gendarmerie l'opportunité de recruter des officiers issus d'autres armées, disposant d'une expérience militaire riche, détenant parfois des qualifications intéressantes (pilotes d'hélicoptère...), et qui ont déjà été évalués sur plusieurs années dans des postes parfois exposés. Ils représentent une plus-value non négligeable pour le corps des officiers de la gendarmerie.

Il est regrettable que le faible volume d'officiers des armées se présentant aux épreuves ne permette pas une sélection permettant d'atteindre les objectifs chiffrés et interdise in fine d'opérer un plus large recrutement au sein de ce vivier. Les commandants de groupement sur la circonscription desquels est implanté un régiment pourraient être encouragés à faire connaître aux jeunes officiers des armées les possibilités de carrière qui leur sont offertes en gendarmerie.

Le général (2S) Pascal **BONNAUD**
Président du jury

ORIGINAL SIGNÉ